



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
COMMUNE DE MUSSIG**

**ARRÊTÉ PORTANT DÉPLACEMENT DÉFINITIF DE L'ARRÊT DE BUS  
RUE DE BALDENHEIM VERS LA RUE PRINCIPALE  
N°2026-35**

**Le Maire,**

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-2, L2218-1 à L2213-6 ;

**VU** le Code de la Voirie Routière et notamment l'article R411-8 ;

**VU** le Code Pénal et notamment l'article R610-5 ;

**VU** l'instruction ministérielle sur la signalisation routière ;

**VU** l'arrêté municipal n°2024-41 du 2 Mai 2024 portant déplacement temporaire de l'arrêt de bus rue de Baldenheim ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de déplacer définitivement l'implantation de l'arrêt de bus rue de Baldenheim faisant suite à la phase d'expérimentation, aux travaux de rénovation de la place de l'école et afin de garantir la sécurité des usagers.

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'arrêt de bus « RUE DE BALDENHEIM » implanté sur la chaussée au niveau du n°1 rue de Baldenheim, est déplacé de façon définitive sur la chaussée de la rue Principale, place de l'école de la façon suivante : l'arrêt « montée » entre les n°4 et 8 rue Principale et l'arrêt « descente » au niveau du n°9 rue Principale. Cette implantation sera effective à compter de la signature du présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté entrera en vigueur à la date de sa signature.

**Article 3 :** Monsieur le Maire de la Commune de MUSSIG est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4 :** Ampliation de cet arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Sélestat
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Marckolsheim
- Monsieur le Chef du Centre d'Entretien et d'Intervention de Sélestat
- Monsieur le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sélestat Alsace Centrale

MUSSIG, le 22/04/2026

Le Maire,  
Philippe WOTLING

